

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCOUATA

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata tenue à la salle du conseil, le lundi 6 mars 2017 à 20 heures, suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle sont présents :

Le maire Richard F. Dubé
Les conseillers et conseillères :
Siège no 1 vacant
Siège no 2 Carole Desbiens
Siège no 3 Laurette Lévesque
Siège no 4 Patrick Rioux
Siège no 5 Nicholas Dubé
Siège no 6 Isabelle Tanguay

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Lucie April, directrice générale est aussi présente ainsi que huit (8) autres personnes.

La séance débute par le mot de bienvenue du maire.

17-03041 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Isabelle Tanguay, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que le conseil adopte l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert. Le projet d'ordre du jour a été envoyé à chaque résidence.

17-03042 Procès-verbal de la réunion du 6 février 2017

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017, soit adopté tel que rédigé.

17-03043 Comptes du mois de février 2017

La liste des comptes de février a été étudiée par les membres du conseil lors d'une réunion de travail tenue le 2 mars dernier et elle est lue à cette réunion. Sur la proposition de Patrick Rioux, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que ces comptes soient approuvés:

Comptes à payer au 28 février 2017	35 260,04 \$
Comptes payés d'avance	53 928,76 \$
TOTAL	<u>89 188,80 \$</u>

17-03044 Rapport trimestriel et bilan

Le rapport trimestriel et le bilan au 28 février 2017 sont lus et déposés par Lucie April, directrice générale.

17-03045 Rapports des réunions et suivi des dossiers

Les personnes suivantes font rapport des réunions qui ont eu lieu pendant le mois de février 2017 et du suivi des dossiers en cours:

- a. Par Richard F. Dubé :
 - MRC de Témiscouata, le 12 février ;
 - CADL le 23 février ;
 - Réunion pour l'engagement d'un agent de développement pour 5 municipalités le 8 février ;
 - Rencontre avec *Enclume* pour élaboration d'un projet touristique sur la Montagne Blanche ;
- b. Par Carole Desbiens :
 - Réunions et Carnaval de l'Association sportive ;
- c. Par Lucie April:
 - Cour des petites créances le 22 février.

17-03046 Annexe au rapport financier – appropriation des surplus

Lucie April, directrice générale dépose une annexe au rapport financier 2016. On y trouve le résultat des services taxés séparément, du comptoir postal, du service incendie fusionné, le programme TECQ, les soldes d'emprunts, les dépenses de chauffage du garage et le calcul des surplus à réserver.

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Patrick Rioux, il est résolu unanimement que l'annexe soit approuvée par le conseil municipal.

Il est également résolu que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata affecte les sommes suivantes aux surplus réservés de la façon suivante :

- RÉSERVE ENTRETIEN ÉGOUT : augmentation de la réserve de 10 595 \$ pour un total de 88 720 \$;
- RÉSERVE DETTE ÉGOUT : diminution suite au résultat 2016 : -3 458 \$ pour un solde de 51 455 \$;
- SERVICE INCENDIE : diminution du surplus de 17 439 \$ pour un solde de 24 200 \$;
- RÉSERVE POUR VÉHICULES : malgré l'achat d'une souffleuse non prévue au budget qui diminuerait le surplus de 41 708 \$, le conseil maintient la réserve à 110 280 \$;

Après les affectations et le résultat de l'année 2016, le surplus libre s'élève à 290 488 \$ et les surplus réservés à 347 738 \$.

Les résultats pourront changer suite à la vérification par les comptables.

17-03047 Utilisation Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 162 041 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

Pour ces motifs, sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Isabelle Tanguay, il est résolu unanimement et adopté que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

17-03048 Achat d'abat poussière

Des prix ont été demandés à deux entreprises pour la fourniture de chlorure de calcium (abat-poussière) en granule :

Sel Warwick	595 \$ du ballot de 1 000 kg
Somavrac (FQM)	623,90 \$

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata achète quatorze (14) ballots chez Sel Warwick pour le prix total de 8 330 \$ plus taxes (dépense nette de 8 745,46 \$).

17-03049 Achat d'ordinateurs – bureau, service incendie, loisir

L'ordinateur de la directrice adjointe présente des problèmes occasionnels, il a été réparé, mais étant donné la charge d'ouvrage et l'importance de sa fiabilité, nous devons le changer.

L'ordinateur de l'animatrice communautaire date d'environ 5 ans, il commence à être plus lent. Trop lent pour une personne qui l'utilise toute la journée, cinq jours par semaine. Toutefois, pour le service incendie, il serait correct.

Le service incendie demande d'avoir un portable, celui-ci devra être assez rapide, mais ne servira que quelques heures par semaine.

Sur la proposition de Patrick Rioux, appuyée par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata achète deux ordinateurs neufs chez ID Innovations (Francis Dumont) :

- Une tour pour la directrice adjointe, pour le prix de 751,09 \$ avant taxes ;
- Un portable neuf pour l'animatrice communautaire pour le prix d'environ 1 000 \$ avec un écran supplémentaire.
- Le portable actuel de l'animatrice sera vidé et remis au service incendie ;

Ces prix n'incluent pas l'installation.

17-03050 Rendez-vous québécois du loisir rural

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata inscrive Isabelle Dion, animatrice communautaire au Rendez-vous québécois du loisir rural organisé par l'URLS du Bas-Saint-Laurent en collaboration avec le Cégep de Rivière-du-Loup, qui aura lieu à Pohénégamook les 4 et 5 mai. L'inscription au prix de 120,72 \$, les frais de kilométrage et d'hébergement pour un soir seront remboursés par la Municipalité.

17-03051 Les Ateliers verts 2017 - Inscription

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Isabelle Tanguay, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata inscrive Isabelle Dion à l'activité de formations Les Ateliers verts, organisée par Les Fleurons du Québec le jeudi 6 avril à Mont-Joli. Les frais d'inscription de 150 \$ plus taxes. Étant donné qu'elle s'y rendra en même temps qu'elle ira chez ses parents à Matane, la Municipalité remboursera 50% des frais de kilométrage.

17-03052 Rapport annuel 2016 du Service Incendie - Tableau de bord

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de Saint-Honoré-de-Témiscouata ont pris connaissance du rapport annuel 2016 en sécurité incendie appelé tableau de bord de gestion, conformément au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Témiscouata;

Sur la proposition de Patrick Rioux, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement :

- QUE le tableau de bord de gestion du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de Saint-Honoré-de-Témiscouata soit adopté en tant que rapport annuel pour l'an 2016.

17-03053 Utilisation des revenus de taxes sur carrières-sablières 2016

ATTENDU QUE la Municipalité a comptabilisé un montant de 28 773,72 \$ comme revenus provenant de la taxe sur les carrières-sablières en 2016;

ATTENDU QUE les normes comptables exigent que la Municipalité indique, par résolution, comment elle a utilisé cette taxe;

Sur la proposition de Patrick Rioux, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata confirme qu'elle a utilisé la taxe pour des dépenses suivantes :

- Asphalte froide :	2 916 \$
- Essence sans plomb pour la camionnette en été	1 823 \$
- Abat poussière sur les routes municipales	8 721 \$
- Diesel	5 000 \$
- Sable et gravier	5 000 \$
- Immatriculation des véhicules de voirie d'été	1 959 \$
- Entretien des véhicules de voirie d'été	8 226 \$
TOTAL :	33 645 \$

Il est également résolu que ses dépenses n'ont pas fait l'objet d'autres subventions des gouvernements.

17-03054 Avril - Mois de la jonquille

CONSIDÉRANT QU'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie ;

CONSIDÉRANT QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare ;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Isabelle Tanquay, il est résolu unanimement :

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

17-03055 Remboursement d'une boîte aux lettres - 217, route 291

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata accepte de rembourser la boîte aux lettres de Réginald Denis du 217, route 291 qui a été brisée par de la neige et de la glace projetées par l'équipement de déneigement de la Municipalité. Le prix de 99,99 \$ environ.

Le remboursement est toutefois conditionnel au déplacement de la boîte aux lettres de l'autre côté de l'entrée (sujet à l'approbation du responsable du déneigement de la Municipalité). En effet, elle est placée à l'endroit où l'aile se vide en arrivant dans l'entrée, en la plaçant de l'autre côté elle sera mieux protégée.

Il est également résolu de demander au propriétaire de nous remettre ancienne boîte aux lettres.

17-03056 Versement d'un salaire mensuel à Lindsay Roy

Sur la proposition de Isabelle Tanguay, appuyée par Patrick Rioux, il est résolu unanimement qu'un salaire mensuel d'officier adjoint soit versé à Lindsay Roy pour son travail auprès de l'APEQ et pour les autres tâches rendues au service incendie de Saint-Honoré/Saint-Pierre-de-Lamy. Le salaire est celui prévu à la grille salariale adoptée en novembre 2016 pour « Secrétaire et adjoint pompier ».

17-03057 Colloque de l'APEQ « Se souvenir, s'unir pour mieux intervenir »

Sur la proposition de Patrick Rioux, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata inscrive deux pompiers au colloque organisé par l'Association des pompiers de l'Est du Québec à Dégelis le 22 avril sous le thème « Se souvenir, s'unir pour mieux intervenir. ». Les frais de déplacement et le prix du colloque de 90 \$ par personne (incluant le diner), sont remboursés par la Municipalité. L'inscription se fera lorsque deux personnes intéressées auront confirmé qu'ils seront présents.

17-03058 Association biannuelle de l'APLM du Bas-Saint-Laurent

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata inscrive Isabelle Dion à la rencontre biannuelle du 11 avril, organisée par l'Association des professionnelles en loisir municipal du Bas-Saint-Laurent, qui se tiendra à Rimouski. L'inscription est gratuite, les frais du diner de 16\$ seront remboursés par la Municipalité. Étant donné qu'elle s'y rendra en même temps qu'elle ira chez ses parents à Matane et à une autre réunion à Rimouski le jeudi précédent, la Municipalité remboursera 50% des frais de kilométrage.

17-03059 Confirmation de l'intérêt de la Municipalité pour le terrain de Videotron sur la Montagne Blanche

Suite à une demande de passage sur le terrain portant les numéros de lots 3226304 et 3226303 sur la Montagne Blanche, propriété de Videotron, ceux-ci ont offert de nous vendre le terrain d'une superficie de 41,6 hectares, situé sur le parcours faisant partie d'un projet. L'évaluation municipale s'élève à 47 300\$, ils l'ont évalué à 74 000 \$, mais ils offrent de nous le vendre 60 000 \$.

ATTENDU QUE le terrain serait utile dans le cadre du développement touristique de la Montagne Blanche avec la MRC de Témiscouata, en rapport avec le projet éolien. On y projette d'ériger une tour d'observation à l'endroit où était placée une ancienne tour de télécommunication;

ATTENDU QUE le terrain ne doit pas être vendu au-dessus de sa valeur forestière;

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata confirme à Videotron son intérêt à acquérir le terrain portant les numéros de lots 3226303 et 3226304.

Il est également résolu qu'une évaluation de la valeur forestière soit demandée à un technicien forestier et que le prix soit négocié à partir des données ainsi recueillies.

17-03060 Appui à la Ville de Pohénégamook – Fonds de développement du territoire Volet régional

ATTENDU QUE la Ville de Pohénégamook recevra le 5^e rendez-vous québécois du loisir rural, organisé par Unité régionale de loisir et de sport, en collaboration avec la Ville, le Cégep de Rivière-du-Loup et les services de loisirs de la région;

ATTENDU QUE tel que présenté par la Table nationale du loisir rural, ils souhaitent maintenir un tarif d'inscription accessible pour la clientèle cible tout en présentant un événement de qualité, convivial et à la saveur du Bas-Saint-Laurent;

ATTENDU QUE la Ville de Pohénégamook demande une subvention dans le cadre du Fonds de développement du territoire – volet régional, et qu'elle doit obtenir l'appui des autres municipalités de la MRC.

Sur la proposition de Patrick Rioux, appuyée par Isabelle Tanguay, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata appuie la Ville de Pohénégamook et reconnaît l'aspect régional de l'activité pour une subvention dans le cadre du volet régional du Fonds de développement du territoire.

17-03061 PARTICIPATION AUX SÉANCES EXTRAORDINAIRES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

ATTENDU que lors de séances extraordinaires du conseil, il est souvent difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du conseil;

ATTENDU que lors de séances extraordinaires du conseil, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil à ce type de séance;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 164.1 du Code municipal du Québec, seules certaines municipalités, de façon exceptionnelle, se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques;

ATTENDU que les membres du conseil des CLD (centres locaux de développement) peuvent participer par voie électronique aux séances des conseils d'administration;

ATTENDU qu'il serait opportun que les membres du conseil puissent participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du conseil non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire d'être entendu par les autres membres du conseil et le public;

ATTENDU que la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles;

En conséquence, sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Isabelle Tanguay, il est résolu unanimement

De demander au Gouvernement du Québec d'amender le Code municipal du Québec et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires.

De transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au député provincial ainsi qu'à la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.

17-03062 Journée des familles du Témiscouata 2017

La Journée des familles du Témiscouata 2017 aura lieu à Rivière-Bleue, ils demandent aux municipalités de les aider financièrement.

Sur la proposition de Patrick Rioux, appuyée par Isabelle Tanguay, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata donne un montant de 100\$ à Acti-Familles de Pohénégamook pour l'organisation de cette journée.

17-03063 Motion de félicitations - hockey sur glace Midget B

Il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata félicite Alexandre Dubé (fils de Nicholas et Geneviève) de Saint-Honoré et son équipe de hockey sur glace Midget B du Témiscouata pour leurs 1^{res} places aux tournois qui se tenaient à Matane et à Trois-Pistoles en février 2017.

17-03064 Motion de félicitations – ballon-balai à Témiscouata-sur-le-Lac

Il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata félicite l'équipe de Nicolas Thériault (fils de Guy et Guylaine) pour la première place de son équipe au tournoi du Témiscouata les 24, 25 et 26 février 2017.

17-03065 Prolongement du réseau d'égout pluvial sur la rue de la Gare

ATTENDU QUE le propriétaire du 27, rue de la Gare (route 291) reçoit de l'eau dans son sous-sol à chaque fonte des neiges;

ATTENDU QU'il s'agit d'une route régionale sous la responsabilité de Transports Québec;

ATTENDU QU'un surplus d'eau important provient du réseau d'égout pluvial de cette rue qui se termine juste avant son terrain;

ATTENDU QUE deux nouvelles maisons ont été ajoutées dans ce secteur et que le manque de pente ne permet pas à l'eau de s'évacuer rapidement;

ATTENDU QUE le prolongement du réseau d'égout pluvial permettrait de ramasser cette eau et de la diriger vers le secteur non habité;

Sur la proposition de Patrick Rioux, appuyée par Isabelle Tanguay, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de prolonger le réseau d'égout pluvial pour desservir trois nouvelles résidences : 27, 29 et 33, rue de la Gare (route 291).

17-03066 Période de questions

À 21 heures 17, Richard F Dubé donne la parole à l'assemblée pour la période de questions. Les sujets discutés sont, entre autres : fossé vis-à-vis du 27, rue de la Gare, ajout de sable dans la cote du 10^e Rang, félicitations pour l'entretien du 10^e Rang, départ du mécanicien, ramonage des cheminées par des particuliers.

FERMETURE DE LA RÉUNION

Il est 21 heures 32, Richard F. Dubé, maire lève la séance.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Je, Richard F. Dubé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Richard F. Dubé, maire

Lucie April, directrice générale

